



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTISENE PM 2 X 5 L F
numéro d'identification : 61963

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de biocides

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

	Numéro d'enregistrement		
Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)	68439-45-2	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 5 - < 10
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles	66455-29-6 266-368-1	Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5
Lauramine oxide (INCI)	308062-28-4 931-292-6 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
2,2'-oxydiéthanol	111-46-6 203-872-2 01-2119457857-21	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 1 - < 2
Amines, N-C10-16-alkyltriméthylenedi-, reaction products with chloroacetic acid	139734-65-9	Skin Corr. 1C; H314 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

En cas d'ingestion : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :
On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Lauramine oxide (INCI)
308062-28-4:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 11 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 15,5 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 5,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3,8 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,44 mg/kg

2,2'-oxydiéthanol
111-46-6:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 60 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 106 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 12 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 53 mg/m3

PNEC

Lauramine oxide (INCI)

: Eau douce



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

308062-28-4:

Valeur: 0,0335 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,00335 mg/l

STP

Valeur: 24 mg/kg

Oral(e)

Valeur: 11,1 mg/kg

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,4 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,524 mg/kg

Sol

Valeur: 1,02 mg/kg

**2,2'-oxydiéthanol
111-46-6:**

: Eau douce

Valeur: 10 mg/l

Eau de mer

Valeur: 1 mg/l

intermittent release

Valeur: 10 mg/l

STP

Valeur: 199,5 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 20,9 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 2,09 mg/kg

Sol

Valeur: 1,53 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 8,7
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,008 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)
- Cancérogénicité : Pas classé(e)
- Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
- Toxicité par aspiration : Pas classé(e)
- Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)

68439-45-2:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 300 - 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 - 5.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Lauramine oxide (INCI)

308062-28-4:



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
	DL50 oral Rat: 1.064 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: irritant Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves. Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Méthode de test: Test de Buehler Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 406
Toxicité à dose répétée	: Rat, mâle et femelle: NOAEL: 88 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
2,2'-oxydiéthanol 111-46-6:	
Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: 12.565 mg/kg
	Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Lapin: 0,130 mg/l Durée d'exposition: 2 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: 11.890 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)
68439-45-2:



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 10 - 100 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE50 : 10 - 100 mg/l
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): > 100 mg/l
Lauramine oxide (INCI) 308062-28-4:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,67 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Poisson): 3,46 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	NOEC (Poisson): 0,42 mg/l Durée d'exposition: 302 d Méthode: OPPTS 850.1500
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,266 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,067 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,143 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 24 mg/l Durée d'exposition: 18 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,42 mg/l Durée d'exposition: 302 d Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie) Type de Test: Test de Reproduction Méthode: OCDE Ligne directrice 211



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

2,2'-oxydiéthanol

111-46-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 75.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 84.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation

Amines, N-C10-16-alkyltriméthyléni-, reaction products with chloroacetic acid

139734-65-9:

Facteur M (Danger à court terme : 10
(aigu) pour le milieu aquatique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)

68439-45-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Lauramine oxide (INCI)

308062-28-4:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Demande Chimique en Oxygène : 360 mg/g
(DCO)

Carbone organique dissous : 123 mg/g
(COD)

2,2'-oxydiéthanol

111-46-6:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91,8 %
Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)

68439-45-2:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

2,2'-oxydiéthanol

111-46-6:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,05

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,47



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Alcools en C6-12, éthoxylés (8 EO)

68439-45-2:

Répartition entre les : Remarques: Mobile dans les sols
compartiments
environnementaux

2,2'-oxydiéthanol

111-46-6:

Répartition entre les : Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols
compartiments
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré
comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très
persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou
plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
supplémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une
entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour
le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets
07 06 99
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est
pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de
déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec
les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

(Annexe XVII)

- : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable
- : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,07 %
4,87 g/l
contenu en COV sans eau
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,07 %
0,75 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois
- Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface non ioniques, <5% Agents de surface amphotères, Parfums, LIMONENE, LINALOOL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long



ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Werner & Mertz
Professional

ACTISENE PM 2 X 5 L F

WM 0713194

Numéro de commande: 0713194

Version 5.1

Date de révision 17.10.2020

Date d'impression 02.03.2021

50000001063